



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Régionale Paris Ile de France
18 décembre 2025 par vidéo conférence

Début de l'Assemblée Générale : 18h00

Présents : Philippe Carrier, Hugues Gabin, Michel Guérin, Daniel Lata, Philippe Morel, Sylvien Tabaud

Absents excusés : Yvan Costa, Dominique Da Costa, Jérémy Gaci, Fabrice Guindani, Patrick Plieu Sevin.

Introduction

Bienvenue et merci d'être présent à notre Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour est :

Suite aux nouveaux Statuts de la FFMN, nous allons mettre aux votes la dissolution de la Ligue Régionale Paris Ile de France.

Vérification du Quorum

Club	Présidents	Présent	Licences	Voix	Dissolution OD
210 - Club Fédéral	CARRIER Philippe	X	10	2	Pour
260 - Model Club Fontainebleau Aven	PLIEU SEVIN Patrick		8	2	
325 - Motorailisme Radiocommandé de Nanterre	COSTA Yvan		17	4	
329 - CNV Ditching Modélisme	Pouvoir Sylvien TABAUD	X	15	4	Abstention
332 - Espadon Model Naval Nivernais	LATA Daniel	X	7	2	Pour
339 - Modèle Club de Gonesse	Pouvoir Ph. MOREL	X	13	3	Pour
344 - Modélisme Naval du Gâtinais	Hugues GABIN	X	10	2	Pour
395 - Club Model Cregy les Meaux	Michel GUERIN	X	3	1	Pour
414 - Model Club de Crétteil	DACOSTA Dominique		4	1	
468 - Navi Model Club de Magny le Hongre	GUINDANI Fabrice		9	2	
479 - Club Modéliste de Saclay	Pouvoir H. GABIN	X	10	2	Pour
490 - Club Modéliste de Beaumont	GACI Jérémie		19	4	
Total Présents ou Représentés				16	12
Total général				126	29

Le quorum étant atteint par 16 voix sur 29, l'AGE peut se tenir.

La FFMN a voté lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2025 des nouveaux Statuts dans lesquels elle remplace les Ligues Régionales par des Référents Régionaux. Les objectifs étant, en autre, de simplifier l'organisation de la fédération, de mettre en place un Conseil Fédéral représentatif et de rapprocher les clubs adhérents des organes de décision.

Nous mettons donc aux voix la dissolution de la Ligue Régionale Paris Ile de France.

Vote :

- Pour : 12 voix**
- Abstention : 4 voix**
- Contre : 0 voix.**

Une fois la dissolution actée sur le RNA (registre National des Associations) et conformément aux Statuts la Ligue Régionale, les actifs de la Ligue Régionale seront retournés à la FFMN qui les reversera aux clubs adhérents 2025 en fonction de leur nombre de licenciés FFMN.

Fin de l'Assemblée Générale : 18h23

Bien cordialement

Le Président

Philippe Carrier

Le Secrétaire

Jean Marc Vallée